

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise en place d'un parquet sportif pour la pratique du sport de très haut niveau dans la salle VERIN

N° : VA_DEC2020_287
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure le marché relatif à la mise en place d'un parquet sportif pour la pratique du sport de très haut niveau (Basket, Handball, Volley) dans la salle VERIN, avec la société. STTS située à CORMONTREUIL (51350) pour un montant de 82 461.00 € HT.

La durée du marché est de 4 semaines (1 semaine de préparation/3 semaines d'exécution), à compter de la notification du contrat.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits versés à cet effet au budget de l'année en cours.

Imputation budgétaire : 21 318. 422_2200SPBREC

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 31 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176058A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 31 juillet 2020